

COMMUNE
OSTHEIM



Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Le 17 avril 2026 à 18h30, le Conseil Municipal est réuni en séance ordinaire à la mairie, après convocation en date du 10 avril 2026, sous la présidence de Monsieur Nicolas KONRADT, Maire

Présents : Nicolas KONRADT, Christophe KETTERER, Laurence ENGEL, Nicolas HAUSS, Caroline JABOVISTE, Jean-Marc WILLIG, David HOUX, Anna DE RUFFRAY, Peggy ZUCKER, Serge DA MOTA, Valérie GRAUER, Anne-Sophie SCHUWER, Mr David RISCH

Excusées : Anne Laure CONUS, Steve GUTHMANN, Thierry DINTZER, Laura GONNACHON, Julien TRIPP, Amandine FROEHLICH,

Procurations : Anne Laure CONUS à Valérie GRAUER, Steve GUTHMANN à David HOUX, Thierry DINTZER à Nicolas HAUSS, Laura GONNACHON à Laurence ENGEL, Amandine FROEHLICH à David RISCH, David RISCH, Conseiller Municipal, est désigné en tant que secrétaire de séance. Il sera assisté du secrétaire de mairie Frédéric SCHMITT.

10. CREATION ET SUPPRESSION DE POSTE

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un agent, actuellement titulaire du grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe, a été inscrit le 12 février 2026 sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion du Haut-Rhin des agents promouvables au grade d'Agent de Maîtrise suite à la réussite d'un examen professionnel.

Considérant que le grade d'Agent de Maîtrise est en adéquation avec les fonctions assurées par cet agent, il propose au Conseil Municipal :

- de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet à compter du 1^{er} avril 2026
- de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à compter de cette même date.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'arrêté CDG68 n° 2026-G/n° 25 du 12/02/2026 établissant la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise territorial – examen professionnel établie au titre de la promotion interne – session 2026 ;

décide de créer un poste d'Agent de Maîtrise à temps complet et de supprimer un poste d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} Classe à compter du 1^{er} avril 2026,
précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2026 de la Collectivité

Vote à main levée

Nombre de votants : 18	Dont présents : 13	Dont procuration : 5
Pour : 18	Abstentions :	Contre :

Suivent au registre les signatures
des membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
OSTHEIM, le 22 avril 2026

Le Maire,
Nicolas KONRADT



Le secrétaire de séance
David RISCH

A handwritten signature in blue ink, which appears to be 'DRISCH', written over a horizontal line.